

# RAPPORT DE GESTION

## DU GROUPE ET DE POUJOULAT SA

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire en application des statuts et de la Loi sur les sociétés commerciales afin de vous présenter le compte-rendu de la gestion du Groupe et de la société POUJOULAT S.A. au cours de l'exercice 2015/2016, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de la société POUJOULAT S.A.

## A - RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

Les états financiers consolidés ont été établis conformément au référentiel IFRS. L'interprétation IFRIC 21 « Taxes » est applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Conformément à l'IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » cette nouvelle règle est appliquée de manière retrospective. En conséquence, les soldes d'ouverture ont été ajustés par les capitaux propres. Les données de l'exercice 2014/2015 ont été retraitées du fait de l'application rétrospective de l'interprétation IFRIC 21 (cf note A.7 du rapport de gestion et note XLI des notes annexes aux états financiers consolidés).

### 1. FAITS MARQUANTS ET ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2015/2016

Le chiffre d'affaires consolidé 2015/2016 en baisse de 2,9 % s'inscrit à 193 751 milliers d'euros.

La part à l'export est stable et représente 22 % du chiffre d'affaires consolidé. La ventilation du chiffre d'affaires export est la suivante :

(En milliers d'euros)	2015/2016 12 mois	2014/2015 15 mois
PAYS SCANDINAVES	9 819	12 248
ALLEMAGNE	8 652	8 918
BELGIQUE	6 389	6 988
ROYAUME-UNI	8 259	8 319
SUISSE	4 436	1 483
PAYS-BAS	1 552	1 385
POLOGNE	1 428	1 446
TURQUIE	605	884
IRLANDE	213	557
AUTRES PAYS UE	1 134	1 184
AUTRES PAYS HORS UE	602	776
<b>TOTAL</b>	<b>43 089</b>	<b>44 188</b>

Le résultat opérationnel courant ressort à 2 927 milliers d'euros au 31 mars 2016 contre 4 677 milliers d'euros au 31 mars 2015.

Le résultat opérationnel s'élève à 2 925 milliers d'euros comparé à 4 744 milliers d'euros pour l'exercice précédent.

Le résultat net part du Groupe ressort à 770 milliers d'euros pour l'exercice (3 072 milliers d'euros pour 2014/2015) et représente 0,4 % du chiffre d'affaires consolidé.

Le total du bilan net ressort à 188 227 milliers d'euros à la fin de l'exercice contre 203 558 milliers d'euros au 31 mars 2015.

L'actif non courant net se situe à 88 357 milliers d'euros à la fin de l'exercice contre 88 765 milliers d'euros au 31 mars 2015.

Les investissements de l'exercice représentent :

(En milliers d'euros)

Immobilisations incorporelles	567
Immobilisations corporelles	
• Terrains et aménagements	367
• Bâtiments et agencements	1 520
• Matériels et outillages	2 534
• Autres immobilisations corporelles	566
<b>TOTAL</b>	<b>5 554</b>

Les acquisitions de l'exercice portent essentiellement sur les éléments suivants :

- Un bâtiment de stockage sur le site de POUJOULAT UK (Royaume-Uni), un bâtiment de bureaux pour EURO ÉNERGIES (Deux-Sèvres),
- Des investissements relatifs à l'amélioration des process industriels notamment chez VL STAAL, POUJOULAT et TÔLERIE FORÉZIENNE.

### 2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 MARS 2016

Sociétés intégrées globalement :

Conduits de cheminée

POUJOULAT S.A., Société mère	100 %	France
1. S.A. POUJOULAT	98,18 %	Belgique
2. S.A. POUJOULAT BELUX	98,16 %	Belgique
3. S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE	100 %	France
4. S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	99,82 %	France
5. POUJOULAT UK Ltd	98,74 %	Royaume-Uni
6. POUJOULAT BV	90 %	Pays-Bas
7. POUJOULAT Sp. z o.o.	100 %	Pologne
8. POUJOULAT BACA	62,33 %	Turquie
9. POUJOULAT GmbH	100 %	Allemagne
10. CHIME-FLEX	70 %	Suisse
11. TECHNI-FLEX	70 %	Suisse

### Cheminées industrielles

12. S.A.S BEIRENS*	100 %	France
13. S.A.S. MCC2I FRANCE	95 %	France
14. VL STAAL a/s	100 %	Danemark
15. BAO ZHU LI	100 %	Chine

\* Une partie de l'activité de Beirens est rattachée au segment « conduits de cheminée ».

### Combustibles bois

16. S.A.S. EURO ÉNERGIES	79,12 %	France
17. S.A.S. BOIS-FACTORY 36	79,12 %	France
18. S.A.S. BOIS-FACTORY 42	79,12 %	France
19. S.A.S. BOIS-FACTORY 70	63,30 %	France

### Variations de l'exercice :

- Création par POUJOULAT SA France de la société BAO ZHU LI (Chine) par souscription de 100% des actions.
- Acquisition de 70 % des actions de la société CHIME-FLEX (Suisse) par POUJOULAT SA France.
- Acquisition de 70 % des actions de la société TECHNI-FLEX (Suisse) par POUJOULAT SA France.
- Rachat partiel par POUJOULAT SA France de minoritaires dans POUJOULAT BACA portant notre taux de détention de 50,64 % à 62,33 %.
- Rachat partiel par POUJOULAT SA France de minoritaires dans EURO ÉNERGIES portant notre taux de détention de 78,70 % à 79,12 %.
- Transmission universelle de patrimoine de la filiale SOLAIRES-ÉNERGIES à POUJOULAT SA France.

## 3. ACTIVITÉ DU GROUPE

(En milliers d'euros)	31 mars 2016				31 mars 2015			
	Conduits de cheminée	Cheminées industrielles	Combustibles bois	TOTAL	Conduits de cheminée	Cheminées industrielles	Combustibles bois	TOTAL
Chiffre d'affaires	132 557	30 748	30 447	193 751	135 615	35 657	28 353	199 624
Résultat opérationnel	6 361	(641)	(2 796)	2 925	5 996	1 330	(2 582)	4 744
Résultat net	4 176	(484)	(3 199)	493	4 384	1 010	(2 946)	2 449
Capacité d'autofinancement	10 549	144	(2 216)	8 477	11 335	2 370	(1 969)	11 736

Le chiffre d'affaires du groupe POUJOULAT a légèrement reculé (-2,9 %) au cours de l'exercice 2015-2016. Il réalise néanmoins une bonne performance puisque ses principaux marchés connaissent une baisse à 2 chiffres.

Plusieurs facteurs expliquent cette tendance :

- D'une part la construction de logements neufs, notamment de maisons individuelles, a poursuivi son repli. Cela a impacté fortement nos ventes de conduits de cheminées et de sorties de toits. Le développement des ventes de conduits pour chaudières à condensation a partiellement compensé cette baisse. La rentabilité du segment conduits de cheminée s'est maintenue grâce à des efforts de productivité, à la réduction des coûts et au développement à l'international.
- D'autre part, la saison 2015/16 a été marquée par la douceur exceptionnelle des températures. Trois hivers très doux se sont succédés et ont pesé sur les ventes d'équipements de chauffage au bois mais également sur les consommations de combustibles. En 2015, les ventes de poêles et d'inserts ont baissé de 12 %, les ventes de chaudières biomasse de 25 % et les consommations d'énergie pour se chauffer ont baissé de 20 à 30 %. Dans ce contexte difficile, le segment combustibles bois n'a pas pu améliorer ses comptes.
- Enfin, la chute brutale du prix du pétrole et de l'électricité a également impacté les investissements du secteur énergétique. Ce contexte a pesé sur les ventes de notre segment cheminées industrielles. La rentabilité du segment s'est donc détériorée.

Le développement du chiffre d'affaires à l'international est un motif de satisfaction : il représente plus de 22 % du chiffre d'affaires consolidé (contre 13 % il y a 3 ans) notamment grâce à l'intégration réussie des sociétés suisses Chime-Flex et Techni-Flex. Le Groupe développe donc ses parts de marchés en Europe.

Le groupe POUJOULAT s'est bien adapté à cette baisse de chiffre d'affaires. Les marges ont été bien maîtrisées malgré la très forte concurrence sur les marchés. Ainsi un résultat net positif, certes en baisse, a pu être maintenu ainsi qu'un cash-flow représentant environ 5 % du chiffre d'affaires.

Les investissements ont également été contrôlés, le groupe POUJOULAT s'est ainsi désendetté. L'endettement long terme sur fonds propres est maintenant proche de 40 % (plus de 50 % il y a 18 mois). La situation financière du Groupe est donc très solide et lui permet de poursuivre ses investissements et ses développements en France et à l'international.

## 4. PERSPECTIVES DU GROUPE

- Le segment conduits de cheminées va profiter de la reprise de la construction neuve (vente de logements en croissance de 15 % sur les 12 derniers mois) et des investissements dans le domaine de la rénovation. La croissance sera surtout perceptible au 2ème semestre de l'exercice.
- Le segment cheminées industrielles voit son carnet de commandes se redresser depuis quelques mois et devrait profiter d'une croissance des investissements industriels en Europe. Ce segment restera sous forte pression concurrentielle.
- Le segment combustibles bois va poursuivre sa croissance grâce au développement de ses réseaux de distribution et au lancement de nouveaux produits.

L'amélioration de notre activité sera graduelle et surtout sensible au cours du 2<sup>e</sup> semestre de l'exercice (octobre 2016 à mars 2017). Pour l'ensemble de l'exercice nous tablons sur une croissance d'au moins 5 % et sur une augmentation sensible de notre rentabilité. Le groupe POUJOULAT poursuivra ses efforts en termes de gestion des coûts, d'amélioration de la productivité et de développement à l'international.

## 5. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le groupe POUJOULAT a une activité de recherche et développement qui concerne les conduits métalliques, les systèmes d'évacuation de fumée et le développement des énergies renouvelables. Les dépenses de la période ressortent à 1 121 milliers d'euros et sont comptabilisées en charges.

## 6. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement important n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

## 7. INFORMATIONS PRO FORMA

### A) ACQUISITION DES SOCIÉTÉS SUISSES

Les Sociétés CHIME-FLEX et TECHNI-FLEX (Suisse) ont intégré le groupe POUJOULAT le 22 octobre 2015. L'information pro forma n'est pas requise dans le sens où les indicateurs de tailles (chiffre d'affaires, résultat et total bilan) des sociétés acquises ne représentent pas 25 % de ceux du Groupe. Cependant, nous estimons important de présenter les principaux agrégats comptables consolidés de ces deux sociétés de manière isolée, correspondant à la période 1er octobre 2015 au 31 mars 2016 :

Du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 mars 2016 (6 mois) :

(En milliers d'euros)	CHIME-FLEX	TECHNI-FLEX
Chiffre d'affaires	2 287	751
Résultat opérationnel	(4)	(62)
Résultat net	(29)	(55)

### B) PREMIÈRE APPLICATION IFRIC 21

Les tableaux suivants présentent, sur la période antérieurement publiée, les effets de l'interprétation IFRIC 21 applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015, après son adoption par l'Union Européenne.

(1) Bilan Consolidé au 31 mars 2015

Actif consolidé (En milliers d'euros)	31 mars 2015 publié	Impact IFRIC 21	31 mars 2015 pro forma
Goodwill	9 209	-	9 209
Immobilisations incorporelles	1 566	-	1 566
Immobilisations corporelles	76 057	-	76 057
Autres actifs non courants	1 932	-	1 932
<b>ACTIF NON COURANT</b>	<b>88 765</b>	<b>-</b>	<b>88 765</b>
Stocks et en-cours	50 832	-	50 832
Clients	38 522	-	38 522
Autres créances	10 442	-	10 442
Autres actifs courants	41	-	41
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 954	-	14 954
<b>ACTIF COURANT</b>	<b>114 792</b>	<b>-</b>	<b>114 792</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF CONSOLIDÉ</b>	<b>203 558</b>	<b>-</b>	<b>203 558</b>

Passif consolidé (En milliers d'euros)	31 mars 2015 publié	Impact IFRIC 21	31 mars 2015 pro forma
Capital	12 000	-	12 000
Réserves de conversion	150	-	150
Réserves consolidées	67 788	(330)	67 458
Résultat consolidé	3 125	(53)	3 072
<b>CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE</b>	<b>83 063</b>	<b>(383)</b>	<b>82 680</b>
Intérêts minoritaires	52	(22)	30
<b>CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>	<b>83 115</b>	<b>(405)</b>	<b>82 710</b>
Provisions	4 265	-	4 265
Passifs d'impôts différés	1 881	(147)	1 734
Autres passifs non courants	38 375	-	38 375
<b>PASSIF NON COURANT</b>	<b>44 521</b>	<b>(147)</b>	<b>44 373</b>
Fournisseurs	14 110	-	14 110
Autres dettes	19 374	553	19 927
Autres passifs courants	42 437	-	42 437
<b>PASSIF COURANT</b>	<b>75 921</b>	<b>553</b>	<b>76 475</b>
<b>TOTAL DU PASSIF CONSOLIDÉ</b>	<b>203 558</b>	<b>-</b>	<b>203 558</b>

## (2) Compte de résultat consolidé au 31 mars 2015

Résultat consolidé (En milliers d'euros)	31 mars 2015 publié	Impact IFRIC 21	31 mars 2015 pro forma
Chiffre d'affaires	199 624	-	199 624
Production stockée	135	-	135
Achats consommés	(119 359)	-	(119 359)
Charges de personnel	(62 426)	-	(62 426)
Autres produits et charges de l'activité	(377)	-	(377)
Impôts et taxes	(3 854)	(71)	(3 924)
Dotations aux amortissements	(8 431)	-	(8 431)
Dotations/reprises de provisions	(566)	-	(566)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>4 747</b>	<b>(71)</b>	<b>4 677</b>
Autres produits et charges opérationnels	67	-	67
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>4 814</b>	<b>(71)</b>	<b>4 744</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	409	-	409
Coût de l'endettement financier brut	(1 680)	-	(1 680)
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>(1 271)</b>	<b>-</b>	<b>(1 271)</b>
Autres produits et charges financiers	587	-	587
Impôts sur le résultat	(1 625)	15	(1 610)
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>2 505</b>	<b>(56)</b>	<b>2 449</b>
Part du Groupe	3 125	(53)	3 072
Intérêts minoritaires	(620)	(3)	(623)

## B - RAPPORT DE GESTION DE POUJOLAT S.A.

### 1. EXAMEN DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes annuels qui vous sont soumis sont établis selon les formes et méthodes d'évaluation prescrites par les textes en vigueur et précisées dans l'annexe. Celles-ci n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Sur l'exercice, le chiffre d'affaires net ressort à 106 748 milliers d'euros et se répartit comme suit :

Par familles de produits	%	Par familles de clients	%
Sorties de toit et accessoires	14	Distribution spécialisée	77
Conduits à double paroi isolé	57	Constructeurs et installateurs	9
Conduits à simple paroi et conduits flexibles	23	Spécialistes de la cheminée	7
Autres produits	6	Exportation	7
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>

Le chiffre d'affaires réalisé à l'exportation représente 7 734 milliers d'euros au 31 mars 2016 et se répartit ainsi :

(En milliers d'euros)	2015/2016 12 mois	2014/2015 12 mois
ROYAUME-UNI	3 520	3 612
BELGIQUE / PAYS-BAS	2 678	2 630
IRLANDE	215	562
PAYS SCANDINAVES	308	299
ESPAGNE	93	158
POLOGNE	150	150
ALLEMAGNE	166	146
AUTRES PAYS DE L'UE	131	215
SUISSE	72	83
TURQUIE	24	21
AUTRES PAYS HORS UE	377	218
<b>TOTAL</b>	<b>7 734</b>	<b>8 094</b>

Le résultat d'exploitation s'élève à 3 166 milliers d'euros sur l'exercice contre 1 843 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent.

Le résultat financier s'établit à 398 milliers d'euros à la clôture de l'exercice, contre 1 099 milliers d'euros au 31 mars 2015.

Le résultat courant avant impôt est de 3 563 milliers d'euros contre 2 942 milliers d'euros au 31 mars 2015.

Le résultat exceptionnel est de - 774 milliers d'euros contre - 361 milliers d'euros au 31 mars 2015.

La participation des salariés aux résultats de l'entreprise ne s'est pas déclenchée sur cet exercice comme pour l'exercice précédent. L'intéressement ressort à 1 335 milliers d'euros contre 1 346 milliers d'euros au 31 mars 2015.

L'impôt sur les bénéfices s'élève à -597 milliers d'euros sur l'exercice contre -681 milliers d'euros au 31 mars 2015. Cette situation provient essentiellement du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi.

Le résultat net de l'exercice s'établit à 3 386 milliers d'euros contre 3 262 milliers d'euros au 31 mars 2015.

L'effectif au 31 mars 2016 ressort à 709 salariés (237 employés et cadres, 410 ouvriers et 62 forces de vente) contre 686 salariés au 31 mars 2015.

Le total du bilan net ressort à 144 185 milliers d'euros au 31 mars 2016 contre 145 611 milliers d'euros au 31 mars 2015.

L'actif immobilisé net se situe à 73 795 milliers d'euros au 31 mars 2016 contre 73 786 milliers d'euros au 31 mars 2015.

<b>Les acquisitions</b>	(En milliers d'euros)
Immobilisations incorporelles	410
Immobilisations corporelles	
• Terrains et aménagements	350
• Bâtiments et agencements	1 337
• Matériels et outillages	785
• Autres immobilisations corporelles	172
Immobilisations financières	
• Augmentation des participations	2 462
• Augmentation autres immobilisations financières	8
<b>TOTAL</b>	<b>5 524</b>

Les acquisitions portent principalement sur :

- Des biens immobiliers tel que la construction d'un bâtiment à Granzay Gript (79) pour l'activité d'EURO ÉNERGIES et l'achat d'un bâtiment à Guildford (Royaume-Uni) exploité par notre filiale POUJOULAT UK
- Des investissements relatifs à l'amélioration du process industriel.

Les acquisitions financières concernent essentiellement les sociétés Suisses CHIME-FLEX et TECHNI-FLEX, ainsi que la création de la structure chinoise BAO ZHU LI.

Au titre de l'exercice, il a été comptabilisé des provisions techniques sur les titres de POUJOULAT GmbH à hauteur de 100 milliers d'euros et sur les titres de POUJOULAT BACA à hauteur de 200 milliers d'euros.

L'actif net circulant ressort à 70 261 milliers d'euros au 31 mars 2016 contre 71 825 milliers d'euros au 31 mars 2015. Les stocks nets passent globalement de 23 771 milliers d'euros au 31 mars 2015 à 21 341 milliers d'euros au 31 mars 2016. Les créances « clients et comptes rattachés » passent de 18 330 milliers d'euros au 31 mars 2015 à 17 749 milliers d'euros au 31 mars 2016. Les autres créances passent de 18 082 milliers d'euros au 31 mars 2015 à 18 745 milliers d'euros au 31 mars 2016.

Au passif, les capitaux propres s'établissent à 69 833 milliers d'euros au 31 mars 2016 contre 67 177 milliers d'euros au 31 mars 2015, et représentent 48 % du total du bilan. Le total des soldes d'emprunts et dettes financières se situe à 54 604 milliers d'euros au 31 mars 2016 contre 59 888 milliers d'euros au 31 mars 2015. Les autres dettes ressortent à 19 488 milliers d'euros au 31 mars 2016 contre 18 136 milliers d'euros au 31 mars 2015. Le total des dettes à plus d'un an représente 24 150 milliers d'euros soit moins de 35 % des fonds propres.

Est joint, en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article 148 du décret du 23 mars 1967.

## 2. RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Le groupe POUJOULAT fait de sa Responsabilité Sociale et Environnementale une priorité.

L'aventure Poujoulat s'est construite autour de valeurs humaines, simples et essentielles : créer, construire, développer, partager. L'entreprise se construit sur le long terme ; ses collaborateurs souscrivent à une aventure collective qui a un sens. Le résultat participe à l'amélioration des connaissances, des conditions de travail et de la qualité de vie, avec pour objectif de favoriser l'épanouissement professionnel.

Le respect, l'implication, la solidarité, l'équilibre des relations, la transparence, l'ancrage territorial font partie intégrante de l'ADN de POUJOULAT.

En juin 2014, le groupe a remporté le Trophée « ETI responsable » lors de la 2<sup>e</sup> édition des Trophées Défis RSE pour sa démarche RSE cohérente et intégrée au développement de l'entreprise.

Conformément à la Loi n°2010-788 dite Grenelle II et à son décret n° 2012-557 du 24 avril 2012, la société POUJOULAT fournit ci-après des informations extra-financières relatives à sa Responsabilité Sociale et Environnementale « RSE ».

Il est rappelé que la Société établit ce rapport pour la deuxième année et qu'elle y est soumise dans la mesure où son chiffre d'affaires est supérieur à 100 millions d'euros et son effectif dépasse 500 personnes.

Outre les variations de périmètre du Groupe consolidé, le périmètre de consolidation des indicateurs a été élargi par rapport à l'année précédente. En effet, la majorité des données sociales et environnementales intègre désormais les sociétés étrangères.

Cependant, le périmètre varie selon les informations considérées :

- La quasi-totalité des indicateurs sociaux portent sur l'intégralité des filiales consolidées. Quelques indicateurs non chiffrés ne couvrent pas les filiales étrangères dans la mesure où leur réglementation est différente et que les informations collectées ne peuvent être exploitées en l'état.
- Le reporting environnemental porte sur l'ensemble du périmètre hormis nos filiales turque et chinoise. Ces mêmes indicateurs n'étaient fournis l'an passé que pour la société POUJOULAT SA. Le taux de couverture passe donc de 50 % à près de 100 % du chiffre d'affaires consolidé.

Pour autant, toutes les informations récoltées ne sont pas exploitables en l'état. En effet, les disparités de mesures et de comparaisons d'un exercice à l'autre nous amènent à envisager autrement nos pratiques de reporting.

- Les informations relatives aux engagements sociétaux sont issues de la politique générale du Groupe et illustrées par des actions menées par les entreprises françaises du Groupe et particulièrement par POUJOULAT SA.

Les filiales qui ont intégré le Groupe au cours de l'exercice ont communiqué les informations relatives à la RSE mais les données comparatives n'ont pas été reprises.

Un processus de collecte des données sociales, environnementales et sociétales est en cours d'élaboration. Au regard des informations collectées pour ce rapport, il nous semble nécessaire de définir les modalités du processus de reporting afin d'obtenir des informations plus homogènes et exploitables.

La démarche de reporting social, environnemental et sociétal s'appuie sur les articles L.225-102-1, R.225-104 et R.225-105 du Code de Commerce français.

Comme l'an passé, le Groupe communique sur tous les indicateurs prévus dans le décret 2012-557 du 24 avril 2012.

Ce rapport a été rédigé en collaboration avec les services RH (Ressources Humaines), QSE (Qualité, Sécurité, Environnement) et approuvé par la Direction du Groupe.

Les informations communiquées ont fait l'objet d'une attestation d'exhaustivité par un organisme tiers indépendant, annexée au présent rapport.

### A. INFORMATIONS SOCIALES

#### (1) Emploi

##### a. Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Les effectifs du groupe au 31 mars 2016 s'élevaient à 1 416 personnes contre 1 393 personnes au 31 mars 2015.

La répartition par sexe des CDI, CDD et intérimaires au dernier jour de l'exercice, s'établit comme suit :

Au 31/03/2016	Hommes	Femmes	TOTAL
FRANCE	902	235	1137
ROYAUME-UNI	22	8	30
POLOGNE	44	7	51
BELGIQUE	18	8	26
HOLLANDE	6	0	6
ALLEMAGNE	35	6	41
TURQUIE	3	2	5
DANEMARK	87	2	89
SUISSE	26	3	29
CHINE	1	1	2

Au 31/03/2015	Hommes	Femmes	TOTAL
FRANCE	900	241	1141
ROYAUME-UNI	21	9	30
POLOGNE	42	6	48
BELGIQUE	17	9	26
HOLLANDE	7	0	7
ALLEMAGNE	34	8	42
TURQUIE	5	2	7
DANEMARK	90	2	92

L'effectif du Groupe par tranche d'âge au dernier jour de l'exercice (CDI + CDD) :

Au 31/03/2016	< 25 ans	26 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	> 60 ans	TOTAL
FRANCE	77	86	306	373	271	24	1137
ROYAUME-UNI	4	5	5	8	7	1	30
POLOGNE	1	4	16	21	5	4	51
BELGIQUE	1	4	11	5	5	0	26
HOLLANDE	0	0	1	3	2	0	6
ALLEMAGNE	3	2	5	13	15	3	41
TURQUIE	0	1	2	1	1	0	5
DANEMARK	13	6	24	19	21	6	89
SUISSE	2	0	4	15	7	1	29
CHINE	0	0	0	2	0	0	2

Au 31/03/2015	< 25 ans	26 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	> 60 ans	TOTAL
FRANCE	85	95	304	366	268	21	1139
ROYAUME-UNI	5	4	6	8	7	0	30
POLOGNE	0	5	20	14	9	0	48
BELGIQUE	3	2	12	5	4	0	26
HOLLANDE	0	0	2	4	1	0	7
ALLEMAGNE	4	3	7	10	17	1	42
TURQUIE	2	1	3	0	1	0	7
DANEMARK	13	8	27	21	15	8	92

#### b. Les embauches et les licenciements

Les embauches en CDI et CDD au cours de l'exercice ont été les suivantes :

Au 31/03/2016	CDI	CDD	TOTAL
FRANCE	15	206	221
ROYAUME-UNI	3	0	3
POLOGNE	2	0	2
BELGIQUE	0	0	0
HOLLANDE	0	0	0
ALLEMAGNE	9	0	9
TURQUIE	0	0	0
DANEMARK	14	20	34
SUISSE	2	0	2
CHINE	2	0	2

Au 31/03/2015	CDI	CDD	TOTAL
FRANCE	41	180	221
ROYAUME-UNI	8	1	9
POLOGNE	1	0	1
BELGIQUE	1	0	1
HOLLANDE	0	0	0
ALLEMAGNE	5	4	9
TURQUIE	7	0	7
DANEMARK	8	33	41

Les départs pour cause de licenciement ou démission de CDI ou CDD au cours de l'exercice, ont été les suivants :

Au 31/03/2016	CDI	CDD	TOTAL
FRANCE	32	1	33
ROYAUME-UNI	3	0	3
POLOGNE	4	0	4
BELGIQUE	1	0	1
HOLLANDE	0	0	0
ALLEMAGNE	13	0	13
TURQUIE	2	0	2
DANEMARK	13	0	13
SUISSE	0	0	0
CHINE	0	0	0

Au 31/03/2015	CDI	CDD	TOTAL
FRANCE	11	0	11
ROYAUME-UNI	5	0	5
POLOGNE	1	0	1
BELGIQUE	1	0	1
HOLLANDE	0	0	0
ALLEMAGNE	6	4	10
TURQUIE	2	0	2
DANEMARK	0	0	0

#### c. Les rémunérations et leur évolution

Les charges de personnel consolidées s'élèvent à :

(En milliers d'euros)	Exercice 2015-2016	Exercice 2014-2015
	01/04/2015 au 31/03/2016 (12 mois)	01/04/2014 au 31/03/2015 (12 mois)
Traitements et salaires	46 245	46 246
Charges sociales	15 438	15 905
Intérimaires	2 268	2 395
Participations	62	50
<b>Total</b>	<b>64 013</b>	<b>64 596</b>

Les rémunérations sont conformes aux prescriptions conventionnelles et légales. Il existe une négociation annuelle des rémunérations avec les partenaires sociaux.

Tous les salariés (France) disposent d'une complémentaire santé ainsi que de la prévoyance. Et, 96 % d'entre eux ont également accès à l'intéressement, à la participation, au Plan d'Épargne Entreprise et au Plan d'Épargne Retraite avec abondement.

#### (2) Organisation du temps de travail

En matière d'organisation du temps de travail, le groupe POUJOLAT privilégie l'embauche de collaborateurs à temps plein.

Compte tenu de la diversité des activités professionnelles : production, commerce, services supports, etc. et de la forte saisonnalité de nos activités, les horaires de travail ont été adaptés afin de satisfaire au mieux les clients. Ainsi, en France, la plupart des équipes de production travaillent selon des horaires modulés en équipes successives (de type 2 x 8 ou 3 x 8). Les collaborateurs des fonctions supports ont des horaires dits « administratifs » avec des jours de réduction du temps de travail. Enfin, les salariés bénéficiant d'une grande autonomie relèvent d'un décompte de leur temps de travail sur la base d'un forfait jours.

À l'étranger, les horaires sont aussi organisés pour répondre aux besoins de l'activité. Les heures effectuées en plus sont compensées par des repos en période de moindre activité.

### (3) Relations sociales

#### a. L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Dans les différentes sociétés du Groupe, en fonction des effectifs, les élections des représentants du personnel sont organisées afin de constituer les différentes instances (Comité d'Entreprise, Délégués du Personnel, Délégations Uniques du Personnel, Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail).

Les réunions de ces instances représentatives ont lieu en fonction des règles légales mais également dès que le besoin s'en fait sentir, tant à la demande des représentants du personnel que de la Direction.

En fonction des sociétés, le dialogue social est également complété par des échanges et des négociations avec les délégués syndicaux. Sur les 9 sociétés françaises du Groupe, 6 sont dotées de représentants du personnel qui se sont réunis en moyenne 27 fois en 2015.

Par ailleurs, les salariés sont régulièrement informés de l'évolution de la Société et du Groupe via une communication transparente et structurée. Des réunions d'information sont très régulièrement organisées à tous les niveaux, un journal interne est diffusé chaque trimestre à tous les salariés. Ils reçoivent également le rapport annuel du Groupe. Enfin les salariés et leurs familles sont régulièrement conviés à des événements d'entreprise (par exemple lors du Tour de France à la voile).

En 2015, la Direction et les partenaires sociaux des entreprises françaises dans lesquelles ils existent se sont réunis au cours de 166 réunions (réunions du comité d'entreprise, des délégués du personnel, du CHSCT et des organisations syndicales), contre 147 réunions en 2014. 67 salariés disposaient d'au moins un mandat social dans les sociétés françaises du Groupe.

Pour ce qui concerne le périmètre France, les subventions allouées en 2015 aux Comités d'Entreprise (dans les sociétés où l'effectif le requiert) se sont élevées à 762 milliers d'euros contre 775 milliers d'euros en 2014.

Le Comité d'Entreprise de POUJOULAT SA est co-responsable des contrats de restauration d'entreprise et de mutuelle avec la direction de l'entreprise.

#### b. Le bilan des accords collectifs

Pour l'année 2014, 4 accords ont été signés en lien avec l'épargne salariale, 7 accords relatifs à la clôture de négociations annuelles ou politique de rémunération et 6 accords en lien avec des thématiques multiples (accord génération, égalité H/F...).

En ce qui concerne 2015, 5 accords ont été signés en lien avec l'épargne salariale, 3 accords relatifs à la clôture de négociations annuelles ou politique de rémunération et 3 accords en lien avec des thématiques multiples (accord égalité H/F, élections...).

### (4) Santé, sécurité et prévention

#### a. Les conditions de santé et de sécurité au travail

La sécurité fait partie intégrante des préoccupations du groupe POUJOULAT.

Les services sécurité (fréquemment intégrés en service mixte QSE : Qualité Sécurité Environnement) animent la démarche selon les principes d'un système de management en collaboration, le cas échéant, avec les CHSCT.

Compte tenu des effectifs par site, il existe 4 comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Les missions des services sécurité sont :

- D'assurer l'analyse des risques professionnels et le suivi des plans d'actions qui y sont associés,
- D'enregistrer, d'analyser et de suivre les plans d'actions liés aux accidents du travail,
- De suivre, avec les services des Ressources Humaines, les formations sécurité, qu'elles soient obligatoires ou non,
- D'assurer une veille réglementaire pour les domaines qui les concernent,
- De mettre à disposition les équipements de protection individuelle et de veiller à leur disponibilité permanente,
- De veiller aux évolutions technologiques pour toujours mieux adapter notre réponse de prévention et de protection aux différentes situations de travail,

Les statistiques sécurité de POUJOULAT SA sont les suivantes :

	POUJOULAT SA 2015	POUJOULAT SA 2014
Accidents du Travail déclarés	19	20
AT refusés par l'assurance CARSAT	3	4
AT avec arrêt de travail	16	11
Nombre de jours d'arrêt	259	123
Maladies professionnelles déclarées	19	18
Maladies professionnelles reconnues	8	6
Taux de fréquence	12,6	9,42
Taux de gravité	0,23	0,11

Dans le cadre des maladies professionnelles certains dossiers sont encore en cours d'instruction. Elles concernent essentiellement trois typologies :

- Le syndrome du canal carpien pour les mains,
- L'épicondylite du coude,
- La tendinopathie de l'épaule.

En ce qui concerne les formations liées à la sécurité, des programmes sont développés en interne afin de répondre au mieux aux exigences et spécificités de nos différents sites. À titre d'exemple, chez POUJOULAT SA, les formations suivantes sont développées en interne et dispensées par du personnel interne préalablement formé et habilité :

- Savoir élaborer et signer un plan de prévention et un permis de feu,
- Chargé d'évacuation,
- Le risque ATEX (Atmosphère Explosive).

Sur l'exercice 2015-2016, la majorité des sociétés du Groupe (59 %) ont dispensé des formations sécurité : habilitations électriques, sauveteurs secouristes du travail, sensibilisation à la sécurité, équipiers de premières interventions etc.

Sur tous les sites français (44 % des sites du Groupe), les services « sécurité » s'attachent à prendre en compte tous les événements qui surviennent afin de capitaliser en permanence l'expérience acquise pour alimenter notre Document Unique d'Évaluation des Risques.

Dès lors qu'un sujet a une dimension qui concerne toute l'entreprise, des groupes de travail sont créés afin de les suivre au mieux, comme par exemple :

- La prévention des risques psychosociaux dans l'entreprise,
- La prise en compte des facteurs de pénibilité en veillant à bien évaluer, selon des méthodes validées collégialement, les niveaux d'exposition des salariés,
- L'intégration des nouveaux salariés dans l'entreprise quel que soit leur contrat.

POUJOLAT SA, compte tenu de son effectif, a parmi ses salariés des Infirmières Diplômées d'État qui travaillent aussi bien sur les obligations légales que sur la prévention.

#### **b. Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail**

Au cours de l'exercice 2015-2016, aucun accord n'a été signé en matière de santé et de sécurité au travail.

#### **(5) Formation**

Les informations communiquées ci-dessous correspondent aux formations suivies par les salariés des entreprises françaises du Groupe par année civile. Cette périodicité correspond à l'obligation réglementaire de déclaration des budgets et actions de formation issues du Code du Travail.

#### **a. Les politiques mises en œuvre en matière de formation**

La formation est accessible à l'ensemble des salariés dès lors qu'elle présente un lien avec son travail actuel ou futur. Les salariés peuvent être à l'origine de la demande ou non. Les formations peuvent aussi bien être dispensées en intra-entreprise qu'en inter-entreprises.

Les principaux axes de développement des compétences des salariés Français du Groupe concernent :

- La prévention sécurité (CACES, habilitations diverses, SST...),
- Le management des hommes, des projets, techniques d'amélioration continue, la qualité ...
- Les techniques commerciales et la gestion de la relation clients,
- Les langues, notamment l'anglais compte tenu du développement à l'international,
- La connaissance des outils de travail (tant machines, produits, qu'informatiques.)

Le plan de formation professionnelle continue, sur le périmètre Groupe France, s'est élevé à :

640 milliers d'euros au cours de la période du 01/01/2015 au 31/12/2015

943 milliers d'euros au cours de la période du 01/01/2014 au 31/12/2014

Ces dépenses étaient très largement supérieures aux obligations (environ 3 fois supérieures au minimum légal) jusqu'à la réforme intervenue en 2015. Malgré la réforme n'imposant plus de dépense minimum, le Groupe a continué à investir massivement dans la formation de ses collaborateurs.

Le plan de formation permet de faire évoluer les compétences des équipes et est ouvert à l'ensemble des salariés.

Un Projet GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) est piloté par le service Ressources Humaines et permet d'optimiser la gestion des évolutions de carrières. Une évaluation régulière de la performance individuelle est réalisée.

#### **b. Le nombre total d'heures de formation**

	Ouvriers	ETAM	Cadres	2015*	2014*
				TOTAL	TOTAL
POUJOLAT S.A.	3 748	3 217	2 518	9 483	14 815
WESTAFLEX BÂTIMENT S.A.S.	741	338	361	1 440	1 592
TÔLERIE FORÉZIENNE S.A.S.	855	235	739	1 829	1 302
BEIRENS S.A.S.	233	42	518	793	665
MCC21 FRANCE S.A.S.	81	122	0	203	364
EURO ÉNERGIES S.A.S.	0	147	150	297	117
BOIS-FACTORY 36 S.A.S.	56	25	0	81	136
BOIS-FACTORY 42 S.A.S.	35	7	0	42	109
BOIS-FACTORY 70 S.A.S.	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>				<b>14 168</b>	<b>19 100</b>
Nombre de salariés ETP :				8,9	12

(\*) 01/01 au 31/12

#### **(6) Égalité de traitement**

##### **a. Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes**

La Direction veille à la non-discrimination entre les hommes et les femmes depuis de nombreuses années, tant sur le plan de la rémunération que des recrutements.

Pour renforcer son action, le Groupe a mis en place dans plusieurs sociétés des accords ou plans d'actions sur cette thématique et effectue le suivi des indicateurs s'y rattachant (répartition des effectifs par sexe, rémunérations, formation, ...). Ces accords intègrent pour la plupart la thématique « équilibre vie professionnelle/vie privée ».

À titre d'exemple, au sein de POUJOLAT SA et de TÔLERIE FORÉZIENNE SAS, les formations nécessitant des nuitées extérieures sont limitées au maximum. TÔLERIE FORÉZIENNE SAS limite également la planification des réunions en dehors des horaires « habituels de travail ». Les deux structures prévoient également des entretiens au retour des congés familiaux (maternité, parental...)

##### **b. Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées**

En France, les entreprises du Groupe remplissent leurs obligations à la fois par l'emploi de salariés bénéficiant d'une reconnaissance de handicap et via des partenariats avec des entreprises de travail adapté.

À titre d'exemple, BEIRENS SAS travaille avec Indre Atelier depuis plusieurs années (entreprise adaptée). Des personnels de cette structure sont régulièrement employés dans les locaux de BEIRENS SAS pour des activités logistiques, de production ou administratives notamment.

Des actions d'aménagements de postes sont régulièrement menées afin de permettre à des salariés rencontrant des handicaps de continuer à exercer leur métier.

De même des travaux sont régulièrement effectués dans les bâtiments du Groupe afin de les rendre conformes à l'accueil des personnes handicapées.

Dans les entreprises françaises du Groupe assujetties à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (c'est-à-dire employant plus de 20 salariés), les déclarations AGEFIPH ont mis en évidence que nous satisfaisions à notre obligation d'emploi de 6 % en 2015, à l'exception d'une seule pour laquelle il manquait 2,01 unités, ce qui a représenté une contribution de 3 882 € versée à l'AGEFIPH, contre 762 € en 2014.

Cependant, pour une obligation globale d'emploi de 64 travailleurs handicapés sur le Groupe France, nous avons recensé 71 unités travailleurs handicapés et 14 unités au titre de la sous-traitance auprès de structures de travail adapté.



### c. La politique de lutte contre les discriminations

La Direction est particulièrement sensible à la non-discrimination dans l'entreprise.

Les conditions d'accès aux emplois, à l'occasion de recrutements ou de promotions internes, l'évolution des postes et des rémunérations, ainsi que la formation professionnelle, ne prennent pas en compte des critères fondés sur la personne. Les critères pris en compte, en matière de gestion RH, reposent sur les compétences ou les aptitudes des collaborateurs.

Depuis 2006, un partenariat existe avec Pôle Emploi afin de recruter du personnel de production et logistique, en utilisant la méthode MRS (ou dite des « habiletés »). Cette méthode a pour avantage de recruter des collaborateurs sans tenir compte de leur CV. Seules leurs aptitudes à apprendre le métier dans l'entreprise sont retenues. C'est donc Pôle Emploi qui propose aux candidats de réaliser des exercices de simulations et qui nous transmet les coordonnées des personnes les ayant réussis. Elle est utilisée pour les recrutements d'agents de production et de préparateurs de commandes au sein de POUJOLAT SA et BEIRENS SAS. En 2015, 40 personnes ont été recrutées par ce moyen.

Pour POUJOLAT SA, un plan d'actions relatif au contrat de génération a été établi le 26/02/2014. Ce plan d'action a été homologué par la DIRECCTE pour les années 2014, 2015 et 2016. Il en va de même pour TÔLERIE FORÉZIENNE SAS qui a mis en place un plan d'actions relatif au contrat de génération le 28/02/2014.

BEIRENS SAS a mis en place un accord relatif au contrat de génération le 01/08/2014 et WESTAFLEX BÂTIMENT SAS, le 21/03/2014.

## B. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

(1) Politique générale en matière environnementale

### a. L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Tout comme le service sécurité, le service environnement est soit intégré en service mixte Qualité-Sécurité-Environnement, soit rattaché au responsable de production.

Le groupe POUJOLAT a engagé une démarche de certification environnementale, selon ISO 14001, pour ses différents sites de production. Les objectifs communs sont :

- Diminuer la part des déchets non valorisés,
- Diminuer la consommation d'énergie et d'eau par produit fabriqué et par personne,
- Être en conformité permanente avec la réglementation,
- Assurer une prévention vis-à-vis de la pollution,
- Optimiser les performances des systèmes de chauffage grâce à nos moyens de recherche (Laboratoire CERIC),
- Participer au développement des énergies renouvelables.

Parmi les sites de production dont l'objectif est d'être certifié selon ISO 14001, 5 sont déjà certifiés, à ce jour, selon ce référentiel dont le siège social. Les sites certifiés représentent 77 % de l'effectif des sites de fabrication.

La démarche environnementale consiste à :

- Identifier, évaluer, traiter et maîtriser les impacts en situation normale de chaque activité de l'entreprise vis-à-vis de l'environnement : vis-à-vis du sol – de l'eau – de l'air – du bruit et des déchets.
- Identifier, évaluer, traiter et maîtriser les dangers en situation accidentelle : il s'agit notamment de prévenir un incendie, une explosion, une pollution atmosphérique, une pollution des sols ...

Ces situations, appelées Aspects Environnementaux, sont analysées à l'aide d'une grille de cotation (jointe et majoritairement utilisée par les sites). Elle nous permet d'identifier les Aspects Environnementaux Significatifs jugés comme prioritaires.

Les principaux aspects environnementaux sont liés à la consommation énergétique (électricité et gaz) ainsi que la consommation d'eau. Aucun aspect environnemental significatif n'est lié à une situation accidentelle.

### b. Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Des messages de sensibilisation sont passés sur les aspects environnementaux dès la période d'intégration des salariés dans les entreprises du Groupe. Ces messages sont adaptés en fonction des missions du collaborateur et peuvent prévoir une formation. Des documents pédagogiques sur le tri des déchets et le bon usage des équipements sont également distribués. Les messages relatifs aux déchets et à l'énergie sont communs. Des programmes de formations internes ont été développés pour les cas plus spécifiques :

- Connaissance de la démarche QSE pour les techniciens et cadres,
- Sensibilisation à la gestion des déchets pour le personnel de production et logistique ,
- Plan de Prévention et Permis de Feu pour les services concernés par l'accueil d'entreprises extérieures et des travaux internes (maintenance, méthodes, QSE, services généraux, R&D et informatique),
- Le risque d'épandage de produits chimiques pour le personnel logistique qui réceptionne de tels produits, les caristes qui circulent dans l'entreprise et les managers de proximité qui manipulent ces produits.

### c. Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

De manière générale, les moyens consacrés sont d'ordre Humain – Technique et Organisationnel.

Des moyens humains sont en place pour permettre d'assumer l'animation et le suivi des actions de prévention des risques :

- Un service QSE est en place dans 70 % des sites de production ; à défaut, les missions sont assurées par les directeurs de sites ou les responsables de production
- Des responsables opérationnels en production et logistique dans un périmètre défini, essentiellement lié à la gestion des déchets qu'ils génèrent,
- Des animateurs pour délivrer des formations adaptées à chaque site en fonction des risques identifiés : chargés d'évacuation, équipiers de Premières Interventions, habilitation électrique, maîtrise du déversement accidentel, confinement des eaux d'incendie.

Afin d'apporter une réponse technique adaptée aux différents sites et en adéquation avec les analyses réalisées et la réglementation en vigueur, les éléments suivants ont, par exemple, été mis en œuvre.

En lien avec le risque d'explosion :

- Détecteurs d'hydrogène pour les locaux de charge d'accumulateurs,
- Dispositions constructives des bâtiments des locaux de charge d'accumulateurs en respectant les nécessités de ventilation (haute et basse) afin d'éviter le confinement du local.

En lien avec le risque incendie :

- Système d'extinction automatique à eau type sprinkleur,
- Robinets d'incendie armés et extincteurs portatifs.
- Système de désenfumage,
- Système de fermeture de vannes pour retenir les eaux d'extinction d'incendie,
- Système d'alarme.

En lien avec le risque de pollution atmosphérique :

- Filtres ou électro filtres pour les évacuations de fumées ou poussières.

En lien avec le risque de pollution des sols et sous-sols :

- Séparateurs d'hydrocarbures sur les réseaux des eaux pluviales.
- Rétentions pour les produits chimiques.
- Bac à graisse pour retenir les graisses issues des restaurants d'entreprise.

En lien avec la pollution des eaux :

- Disconnecteurs sur le réseau d'eau public.

D'un point de vue organisationnel, les positions prises sont retranscrites dans des procédures et des instructions. Les sites certifiés selon ISO 14001 ont tous formalisé des procédures concernant :

- La maîtrise des situations d'urgence telles qu'un départ de feu, un déversement accidentel de produits chimiques,
- L'identification et l'évaluation des exigences réglementaires et autres exigences,
- La surveillance et le mesurage des caractéristiques qui peuvent avoir un impact sur l'environnement,
- L'identification et l'évaluation des aspects environnementaux significatifs.

## (2) Pollution et gestion des déchets

### a. Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Hormis les émissions de gaz à effets de serre générées par nos activités et le fret, nous ne sommes pas concernés par des pollutions potentielles affectant gravement l'environnement au sens de la réglementation.

Au cours de cette année, le réseau des eaux domestiques de POUJOLAT SA a été raccordé à une station d'épuration.

En ce qui concerne les gaz à effets de serre, nous réalisons un bilan carbone selon la méthode de l'ADEME pour prioriser des actions de réduction. Ce bilan a été initialisé avec le soutien d'un cabinet extérieur dans un premier temps. Nous sommes désormais autonomes. A ce jour, cette démarche n'est réalisée qu'au niveau de POUJOLAT SA.

Aucun de nos sites n'est concerné par la Directive SEVESO. Néanmoins, au titre de la réglementation française, les sites suivants relèvent de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

- POUJOLAT SA et BOIS-FACTORY 36 SAS sont des ICPE soumises à autorisation,
- BEIRENS SAS et TÔLERIE FORÉZIENNE SAS sont des ICPE soumises à déclaration,

POUJOLAT BELUX, au regard de la réglementation belge, est un établissement de catégorie 3, ce qui correspond au moins impactant pour l'environnement. Il s'agit du minimum légal afin de pouvoir réaliser une activité industrielle.

Toutefois, comme décrit dans le paragraphe précédent, les risques sont analysés et des actions sont mises en œuvre.

### b. Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

L'ensemble des activités du groupe POUJOLAT génère des déchets de différentes natures. Chaque entité est responsable de ses déchets dans le respect de la réglementation du pays concerné. Le tri fait partie intégrante des premières actions engagées notamment pour les aciers et inox, les cartons, les plastiques, le papier et le bois : 94 % de nos déchets sont triés et valorisés.

Chaque année des actions sont engagées pour réduire la masse ou mieux orienter un déchet, par exemple :

- Mise en place du tri du plastique auparavant orienté en déchet banal,
- Mise en place du tri des mandrins carton des bobines d'acier auparavant orientés en déchets banals,
- Mise en place de compacteurs pour le carton, le plastique et les déchets banals au siège social afin de réduire les transports,
- Suppression d'un déchet liquide dangereux par la mise en place d'un équipement de traitement de l'eau. La diminution du déchet DID liquide initié au 2<sup>nd</sup> semestre de l'exercice 2014-2015 s'est confirmée passant de 415 tonnes à 265 tonnes sur l'exercice 2015-2016.

Ci-dessous, la répartition des déchets de POUJOLAT SA dont le total baisse de 27,6 % :

Exercice 2015/2016					
(En tonnes)	Trim.1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4	TOTAL
Papier	3	4	4	7	18
Plastique	8	5	11	5	29
Carton	49	46	62	48	205
DND	14	15	18	13	60
DD solide	12	17	16	19	64
DD LIQUIDE	31	90	67	77	265

641 t

Exercice 2014/2015					
(En tonnes)	Trim.1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4	TOTAL
Papier	1	1	17	5	24
Plastique	13	7	9	7	36
Carton	51	54	73	55	233
DND	36	18	22	23	99
DD solide	17	29	25	7	78
DD LIQUIDE	127	162	88	38	415

885 t

### c. La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Conformément à la réglementation, POUJOLAT SA est la seule société concernée par les mesures de bruit dans l'environnement. Ces dernières sont réalisées tous les 3 ans ou lors d'un changement notable, par un organisme agréé.

Ainsi, les dernières mesures ont été réalisées en octobre 2015 suite à l'ouverture de notre atelier de peinture poudre ; elles sont conformes au tableau ci-dessous extrait de notre arrêté préfectoral n°5165 du 16/11/2011 :

(Niveau sonore limite admissible en dB)	Jour		Nuit	
	de 7 à 22h		de 22 à 7h	
	sauf dim. et jours fériés		dont dim. et jours fériés	
<b>Limites de propriété :</b>				
• Façades Nord et Ouest	51		48	
• Façade Sud	55		52	
• Façade Est	70		67	

Notre analyse met en évidence que nous ne sommes pas concernés par d'autres pollutions spécifiques liées à notre activité.

## (3) Utilisation durable des ressources

### a. La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

L'approvisionnement en eau est assuré par les réseaux locaux. La consommation d'eau est suivie mensuellement afin de toujours respecter une utilisation rationnée mais aussi pour détecter au plus tôt des fuites éventuelles.

En fonction de l'activité des sites, nous suivons des ratios différents. Par exemple, POUJOLAT SA suit la « consommation spécifique » exprimée en litre / m<sup>2</sup> de surface dégraissée/ fonction de rinçage (FR). Cet indicateur est réglementaire et imposé par notre arrêté préfectoral déjà mentionné. Nos résultats ne dépassent pas 60 % de ce que prévoit la réglementation (valeur qui est de 8 l/m<sup>2</sup>/FR).

(en L/m <sup>2</sup> traité)	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4
Exercice 2014/2015	5,9	5,9	6,4	5,2
Exercice 2015/2016	4,5	4,4	3,8	3,8

Le ratio de la « consommation spécifique » diminue de 30 % grâce à l'ouverture d'une troisième ligne de dégraissage qui intègre les meilleures techniques disponibles.

#### b. La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Les principales matières premières utilisées dans nos usines sont l'acier et l'inox, la laine de roche, le bois, la peinture et le crépi puis les cartons.

À l'exception de la laine de roche, elles sont toutes valorisables. Des indicateurs sont mis en place pour suivre les déchets s'y rapportant et ainsi organiser des actions d'amélioration.

À titre d'exemple, nous pouvons citer la constitution d'un groupe de travail sur la réduction du taux de chutes acier et inox chez POUJOLAT SA. Ce groupe est piloté par le chef de projet Efficacité Énergétique et réunit le Directeur de production, le service OSE, les responsables des secteurs de fabrication les plus consommateurs, le service méthodes et le service Recherche et Développement.

Nous pouvons également citer la société Beirens pour la réutilisation en interne des palettes de bois.

#### c. La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

En 2010, POUJOLAT SA a recruté un chef de projet efficacité énergétique pour prendre en charge l'ensemble des éléments liés à l'efficacité énergétique sur le Groupe.

Les investissements dans les usines de bois de chauffage et la mise en place de chaudières biomasse concourent à concrétiser nos engagements de réduction de notre dépendance aux énergies fossiles mais aussi à être en phase avec notre offre produit.

Dès à présent près de 100 000 m<sup>2</sup> de bâtiments sont intégralement chauffés avec les produits connexes de bois issus de nos usines de fabrication de bûches (plus de 7 000 tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> sont ainsi évitées). Cinq chaufferies biomasse sont en fonctionnement au sein du Groupe.

Nos actions portent à la fois sur l'organisation et sur les équipements :

- Regrouper les ordres de fabrication d'une chaîne de peinture sur une journée plutôt que deux demi-journées pour limiter les sur-consommations de mise en température,
- Changement d'un compresseur par deux plus petits, de nouvelle génération et à vitesse variable permettant de réduire les consommations,
- Intégration dans les audits flash et plans de surveillance organisés en production d'un point de vérification spécifique sur le fait que les machines non utilisées doivent être éteintes,
- Modification de la matrice du cahier des charges d'achat d'un équipement afin d'y ajouter une exigence en matière d'efficacité énergétique,
- Modification des éclairages : utilisation d'ampoules à iodures métalliques ou à LED et mise en place de détecteurs de présence (plus de 50 % d'économie d'énergie). Le dernier investissement notable dans ce domaine a été réalisé par VL STAAL et génère une économie d'électricité de 70 %,
- Renforcement de l'isolation thermique à chaque réfection de toiture ou de façade.

À titre d'exemple, les tableaux ci-dessous expriment la consommation électrique de POUJOLAT SA sur les deux derniers exercices :

(en MW/h)	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4	TOTAL
Exercice 2014/2015	2 261	5 918	9 656	12 778	30 613
Exercice 2015/2016	1 990	5 624	9 642	13 637	30 893

Nous pouvons constater que la consommation globale en électricité s'est stabilisée malgré l'ouverture d'une nouvelle ligne de peinture.

(en KW/h / pièce fabriquée)	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4
Exercice 2014/2015	2	1,7	1,6	1,9
Exercice 2015/2016	2,1	1,5	1,5	1,4

La moyenne a diminué entre l'exercice 2014-2015 et l'exercice 2015-2016 passant de 1,8 KWh à 1,6 KWh par pièce fabriquée.

#### (4) Changement climatique

##### Les rejets de gaz à effet de serre

Conformément à la réglementation, POUJOLAT SA a réalisé un bilan des gaz à effet de serre.

Les émissions sont en baisse de 19,1% depuis 2012.

En T eq CO <sub>2</sub>	Exercice 2014/15	2013	2012
<b>Émissions directes de GES :</b>			
• Sources fixes de combustion	1 457	1 614	1 878
• Sources mobiles à moteur thermique	-	-	-
• Procédés hors énergie	-	-	-
• Émissions directes fuyitives	-	-	-
<b>Émissions issues de la biomasse</b>			
<b>Total (I)</b>	<b>1 457</b>	<b>1 614</b>	<b>1 878</b>
<b>Émissions indirectes associées à l'énergie</b>			
• Consommation d'électricité	301	295	295
• Consommation de vapeur, chaleur ou froid	-	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>301</b>	<b>295</b>	<b>295</b>
<b>TOTAL (I) + (II)</b>	<b>1 758</b>	<b>1 909</b>	<b>2 172</b>

POUJOLAT SA a décidé de réaliser ce bilan annuellement afin de l'utiliser comme un réel outil de pilotage et ainsi animer des actions d'amélioration. On remarque que les orientations prises par POUJOLAT SA ont permis de faire progresser ses impacts environnementaux.

Ce bilan carbone est réalisé par POUJOLAT SA selon la méthode de l'ADEME dite désormais ABC (Association Bilan Carbone). Sa volonté est de l'étendre à l'ensemble des sites du Groupe. A ce jour, les résultats du bilan carbone pour l'exercice 2015-2016 ne sont pas encore disponibles.

#### (5) Protection de la biodiversité

##### Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Selon les situations géographiques des différents sites du Groupe, une attention particulière est portée aux espaces verts. Ces espaces verts concourent à favoriser la biodiversité dans le respect de la réglementation.

Le siège social de POUJOLAT SA est situé dans une zone Natura 2000. Ainsi, dès lors que des changements notables d'infrastructures sont envisagés, nous procédons à une évaluation des incidences sur la biodiversité. La dernière date de juillet 2013 pour le projet de construction d'un bâtiment destiné à recevoir un atelier de peinture poudre.

Le site de POUJOLAT SA a une surface de 14 Ha dont 33 % sont consacrés à l'espace vert. Une très grande partie de cette surface est occupée par un étang et des espaces verts.

Le site de TÔLERIE FORÉZIENNE SAS (42) a mis en place des ruches et produit son propre miel.

Le cahier des charges d'achat du bois des entités BOIS FACTORY (36-42-70) précise l'exigence d'un bois certifié PEFC c'est-à-dire qui est issu de forêts qui sont gérées durablement en fonction de règles définies précisément région par région.

Depuis 2014, POUJOLAT SA participe au fonds de reboisement « Plantons pour l'avenir ». Son objectif est de planter 1 000 000 arbres à l'horizon 2017.

## C. INFORMATIONS SOCIÉTALES – EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

### (1) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

La croissance du groupe POUJOULAT s'appuie sur des fondations solides, fruit d'une stratégie de long terme. Nous construisons en partenariat avec nos clients, salariés et fournisseurs. Cette relation équilibrée contribue au développement économique et social des territoires où nous sommes implantés. Toutes les parties prenantes peuvent ainsi se développer et investir avec confiance.

#### a. En matière d'emploi et de développement régional

Le groupe POUJOULAT veille à son impact social et économique sur les territoires où ses sociétés sont implantées. Nous cherchons toujours à privilégier les partenariats locaux avec les fournisseurs et sous-traitants. La Direction veille également à entretenir des relations de proximité avec les différentes organisations locales. En matière sociale, chacune des sociétés du Groupe œuvre afin de contribuer à l'emploi de collaborateurs locaux dans un souci de pérennité.

#### b. Sur les populations riveraines ou locales

POUJOULAT SA emploie entre 700 et 800 personnes dans le bassin Niortais. La Société représente l'une des plus importantes industries du département des Deux-Sèvres. Notre site est situé dans une zone économique proche de l'autoroute.

Nos bâtiments sont régulièrement entretenus et présentent un bel aspect extérieur. Ces dernières années, les nouveaux aménagements réalisés sur le site de Granzay-Gript (79) sont placés sous le signe des nouvelles technologies et de la performance énergétique : l'Atrium qui reflète l'esprit et les valeurs du Groupe ; l'Académie, un nouvel espace de formation ; la chaufferie bois Celsius qui permet de chauffer 55 000 m<sup>2</sup> de bâtiments...

Nous menons également des actions de communication dans le cadre du sponsoring voile avec notre skipper Bernard Stamm depuis 13 ans. En 2015, le bateau Cheminées Poujoulat a participé au Tour de France à la Voile. Sur les différentes étapes du Tour de France, plus de 400 salariés du Groupe avec leurs familles ont été accueillis au mois de juillet sur la plage de Dunkerque, des Sables d'Olonne et de Marseille pour vivre cet événement populaire.

### (2) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

#### a. Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Nous soutenons activement des projets dans les domaines de l'éducation, du sport et de la culture.

Un courant régulier d'échanges est assuré avec les établissements d'enseignement général, professionnel et supérieur par le biais de contrats en alternance et de stages-école. POUJOULAT SA a également des échanges avec les Universités dans des domaines techniques et de recherche, notamment via le Laboratoire CERIC. Des partenariats de long terme sont notamment développés avec les universités de Poitiers, de la Rochelle et d'Epinal.

Le Groupe POUJOULAT a poursuivi son effort de formation des jeunes en accueillant plus de 100 personnes en 2015 en stages et alternance (tous dispositifs confondus).

Des visites régulières de groupes scolaires sont organisées au sein des établissements du Groupe pour rapprocher les mondes de l'enseignement et de l'entreprise (plus de 360 étudiants en visite sur le site sur l'exercice 2015-2016) ;

En novembre 2015, POUJOULAT SA a participé à la semaine « école-entreprise » en intervenant auprès d'étudiants de 1<sup>re</sup> pour leur présenter les métiers de l'entreprise.

BEIRENS SAS a développé un partenariat avec le collège des Sablons de Buzancais afin de faire connaître les métiers de l'industrie et TÔLERIE FORÉZIENNE SAS a des partenariats avec des écoles en matière de recherche et innovation dans le domaine du design.

#### b. Les actions de partenariat ou de mécénat

Le Groupe est un acteur très engagé dans le mécénat culturel et humanitaire et le sponsoring sportif depuis plus de 20 ans. Plus de 12 projets de mécénat et de sponsoring sont soutenus avec un budget significatif. Environ 600 000 euros sont consacrés à ces partenariats.

La politique de mécénat du Groupe POUJOULAT s'inscrit également dans la durée afin de donner de la visibilité au club et au sportif.

Le Groupe soutient différents clubs sportifs particulièrement engagés dans la formation des jeunes :

- Chamois Niortais Football Club, depuis 19 ans,
- Volley-Ball Pexinois Niort, depuis 3 ans,
- Avenir Cyclo Chauraisien depuis 2015,
- EFCVO (Athlétisme), depuis 7 ans, qui compte plus de 1 000 licenciés et 4 titres de Champion de France consécutifs depuis 2012.

Le Groupe soutient également des jeunes sportifs de haut niveau pour leur permettre de pratiquer leur sport et continuer d'évoluer au plus haut niveau national, européen ou mondial avec des valeurs d'exemplarité et d'implication partagées par l'Entreprise :

- Lucie Auffret depuis 7 ans, marche athlétique, membre de l'Équipe de France
- Yoann Fleury depuis 14 ans, planche à Voile
- Laura Phily depuis 8 ans, ski nautique, championne de France espoir en figures
- Jérôme Grosset-Janin, depuis 12 ans, rallycross, vice-champion d'Europe 2015
- Bernard Stamm, depuis 2003, voile, 3 tours du monde victorieux dont la Barcelona World Race en 2015.

La politique de mécénat culturel et humain s'inscrit également dans une logique de long terme avec des valeurs qui correspondent à la culture de l'Entreprise.

POUJOULAT SA est aussi partenaire du festival de peinture de Magné (79) depuis 2004. L'entreprise a également soutenu Les Amis de l'Orgue Européen pour la restauration de l'Orgue de l'Abbaye de Celles-sur-Belle.

Depuis 2010, Poujoulat soutient l'ONG « Planète Enfants ». En plus de dons financiers qui participent au fonctionnement de l'association, POUJOULAT SA soutient leur programme de réinsertion des femmes par le travail au Népal en s'engageant notamment à commander des sacs en toile chaque année qui sont ensuite offerts aux partenaires de l'Entreprise et aux salariés.

### (3) Sous-traitance et fournisseurs

#### La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Chaque société du Groupe assume le choix de ses fournisseurs et les relations entretenues avec eux. Seuls les achats de matières premières du Groupe sont centralisés au sein du service achat de POUJOULAT SA.

Le Groupe a commencé sur l'exercice 2015-2016 à construire un « livret fournisseurs » visant à formaliser un processus d'achat intégrant des critères sociaux et environnementaux. Notre politique d'achat se veut durable et responsable. Ainsi, les critères relatifs à la recyclabilité, le suremballage, le bilan carbone, la reprise des palettes etc., sont abordés avec les fournisseurs.

Nos fournisseurs de matières premières (acier, inox, isolants..) sont majoritairement européens et bénéficient d'une reconnaissance forte. Les fournisseurs de cartons, palettes, housses etc., ainsi que nos sous-traitants (pièces plastiques, pièces métalliques) sont locaux (France). Ce choix réduit considérablement non seulement le risque de travail illégal, mais aussi l'impact CO<sub>2</sub> de notre activité. Dans tous les cas, nos relations sont basées sur les principes suivants :

- Nous sommes transparents vis-à-vis de nos fournisseurs et leur disons clairement ce que nous attendons d'eux,
- Nous travaillons avec une vision à moyen ou long terme pour une relation durable et pérenne,
- Les opérations « one shot » ne nous intéressent pas,
- Le prix n'est pas l'unique critère de sélection de nos fournisseurs : nous attachons beaucoup d'importance à la qualité, aux délais, aux services, à l'accompagnement mutuel et à la synergie possible entre les produits de nos fournisseurs et nos produits finis.

### 3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les variations significatives de périmètre sont mentionnées dans le rapport de gestion du Groupe. Au cours de l'exercice, la Société a pris une participation dans la SAS TIPEE pour un montant de 40 milliers d'euros représentant 5,03 % du capital.

### 4. INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENTS DES DETTES FOURNISSEURS

(En milliers d'euros)

Date d'échéance	31-03-2016	31-03-2015
Échues	138	309
Échéance < 30 jours	5 019	5 906
Échéance < 60 jours	2 405	1 999
Échéance < 90 jours	70	-
<b>TOTAL</b>	<b>7 632</b>	<b>8 214</b>

POUJOLAT privilégie le paiement comptant avec escompte. Au cours de l'exercice, les escomptes obtenus représentent 1,36 % des achats éligibles, comme l'an passé.

Si les fournisseurs avaient été réglés à échéance, les dettes s'élèveraient à 11 261 milliers d'euros.

### 5. PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 mars 2016 représentait 0,131 % des actions.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel dans le cadre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise ou d'un Fond Commun Placement d'Entreprise selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de Commerce était nulle au 31 mars 2016.

### 6. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts (C.G.I.), nous vous signalons la prise en charge par la Société d'une somme globale de 148 415 euros correspondant à des amortissements et loyers excédentaires non déductibles fiscalement (article 39-4 du C.G.I.) ainsi que l'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges.

### 7. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement concernent les différents projets menés par le laboratoire CERIC et, le cas échéant, en collaboration avec la Direction technique de la Société. Les coûts engendrés par cette activité sont portés en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Pour l'exercice 2015-2016, ils s'élèvent à 1 096 milliers d'euros.

### 8. PERSPECTIVES

Sur l'ensemble de l'exercice, nous prévoyons une croissance d'environ 5 % et une amélioration de la rentabilité. Le chiffre d'affaires du premier trimestre de l'exercice 2016-2017 (1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2016) reste en retrait par rapport à celui du premier trimestre de l'exercice précédent.

La situation devrait s'améliorer progressivement au cours de l'exercice. En effet, les ventes des promoteurs sont en croissance de 15 % depuis mi-2015 et les en-cours de crédit à l'habitat progressent fortement. L'ensemble du marché immobilier étant en croissance, une reprise de la rénovation est également prévisible. La société POUJOLAT SA devrait en profiter prochainement. Nous anticipons donc une reprise graduelle d'activité au cours de l'exercice et de fait un meilleur second semestre, sachant que celui-ci représente jusqu'à 60 % du chiffre d'affaires annuel.

La concurrence est néanmoins très âpre et nous incite à augmenter encore notre compétitivité. Nous allons donc poursuivre nos investissements industriels en ciblant avant tout la productivité et la flexibilité.

Nos effectifs devraient rester relativement stables ainsi que nos charges de structure. La croissance devrait ainsi profiter à la rentabilité.

La société POUJOLAT SA restera attentive à toute opportunité de croissance externe qui se présenterait dans les mois à venir.

### 9. ÉVOLUTIONS DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

Dans un contexte économique et financier qui reste difficile, la société POUJOLAT SA renforce sa position de leader sur le marché européen des systèmes d'évacuation de fumée et poursuit sa politique d'investissement.

Privilégiant l'innovation permanente dans les domaines de l'efficacité énergétique, du développement des énergies renouvelables et du design, la société POUJOLAT SA prévoit une croissance de ses activités, une augmentation de sa rentabilité et de son cash flow et un renforcement de ses fonds propres, garants de sa stratégie tournée vers le long terme.

La structure financière de POUJOLAT SA est très solide et s'est encore renforcée. L'endettement est en baisse au regard des fonds propres. Rappelons que la société POUJOLAT SA paie la plupart de ses fournisseurs comptant contre escompte et participe de ce fait à renforcer la trésorerie et donc le financement de ses partenaires.

## 10. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement important n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

## 11. BOURSE ET ACTIONNARIAT

Le nombre d'actions POUJOULAT en circulation sur Alternext Paris est de 1 959 000.

(En euros)	Nombre de titres	Valeur nominale	Montant
À l'ouverture	1 959 000	6,125	12 000 000
Émis			
Remboursés			
À la clôture	1 959 000	6,125	12 000 000

Début juin 2016, le cours de bourse de l'action POUJOULAT S.A. s'établit à 34 euros contre 32 euros au 31 mars 2016.

Un an plus tôt, ces chiffres étaient respectivement de 38 euros et 33,59 euros.

Durant l'exercice 2015-2016, 58 361 titres ont été échangés à un cours moyen de 36,50 euros.

À fin juin 2016, le capital social se compose de 1 959 000 titres qui se répartissent comme suit :

S.A.S. SOPREG contrôlée par la SMFC (famille COIRIER).....47,3 %  
Famille COIRIER (dont SMFC).....22,1 %  
Public et établissements financiers (\*) .....30,6 %

OCEAN PARTICIPATIONS possède 8,02 % du capital de POUJOULAT et devient, de fait, 2<sup>e</sup> actionnaire de POUJOULAT après la famille COIRIER.

(\*) À notre connaissance, les établissements suivants ont une détention directe ou indirecte comprise

entre 2 % et 5 % :

- Amiral gestion
- Financière de l'échiquier
- Unexo
- Arkea

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de Commerce, il est précisé que nous n'avons pas eu connaissance de dépassement de seuil au cours de l'exercice.

En vertu des articles L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier et 223.26 RGAMF relatifs aux opérations sur titres des dirigeants et personnes assimilées, nous vous informons qu'il n'y a pas eu d'opération de vente ou d'achat de titres POUJOULAT par les sociétés SOPREG, STAGE ou SMFC.

## 12. DÉTENTION PAR POUJOULAT S.A. DE SES PROPRES ACTIONS

Au cours de l'exercice 2014-2015, les 34 008 actions d'auto-contrôle que détenait POUJOULAT SA ont été intégralement cédées.

L'AGO du 18 septembre 2015 a autorisé le Directoire, pour une période de dix-huit (18) mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, d'actions de la Société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social. Le prix maximum d'achat est fixé à 50 euros par action et le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 4 897 500 euros.

Les motifs d'acquisition pouvant être les suivants :

- D'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action POUJOULAT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,

- De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- De procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, dans le cadre de l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Au cours de l'exercice 2015-2016, aucune opération d'achat d'actions propres n'a été mise en oeuvre.

Ainsi, la Société n'a plus d'actions propres à son actif.

## 13. DÉLÉGATIONS ACCORDÉES EN TERME D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément à l'article L.225-100 al 7 du Code de commerce, nous vous présentons un récapitulatif des délégations de compétences accordées par l'Assemblée Générale au Directoire dans le domaine des augmentations de capital.

### A. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES

Assemblée Générale extraordinaire du 5 septembre 2014 (1<sup>re</sup> résolution)

- Nature de l'augmentation du capital envisagée : émission d'actions ordinaires avec maintien de droit préférentiel de souscription et avec faculté d'offrir au public les titres non souscrits
- Montant de l'augmentation du capital envisagée : 5 000 000 euros (plafond commun à toutes les délégations)
- Durée de la délégation de compétence : 26 mois
- Mise en oeuvre : néant

Assemblée Générale extraordinaire du 5 septembre 2014 (2<sup>e</sup> résolution)

- Nature de l'augmentation du capital envisagée : émission d'actions ordinaires avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public
- Montant de l'augmentation du capital envisagée : 5 000 000 euros (plafond commun à toutes les délégations)
- Durée de la délégation de compétence : 26 mois
- Mise en oeuvre : néant

Assemblée Générale extraordinaire du 5 septembre 2014 (3<sup>e</sup> résolution)

- Nature de l'augmentation du capital envisagée : émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par une Offre visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et financier
- Montant de l'augmentation du capital envisagée : 5 000 000 euros (plafond commun à toutes les délégations)
- Durée de la délégation de compétence : 26 mois
- Mise en oeuvre : néant

### B. DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Néant

## 14. PROJET DE RACHETER PAR LA SOCIÉTÉ SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE

Nous sollicitons l'Assemblée Générale pour renouveler l'autorisation donnée au Directoire à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Si vous renouvelez cette autorisation d'achat, il conviendra de prévoir :

- Une délégation pour une période de dix-huit mois,
- Un volume d'achat cumulé limité à 5 % du nombre d'actions composant le capital social,
- Un prix maximum d'achat fixé à 50 euros par action,
- Les motifs d'acquisition suivants :
  - Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action POUJOLAT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
  - Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
  - Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, dans le cadre de l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

## 15. PROJET D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale extraordinaire à l'effet de délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté d'offrir au public les titres non souscrits,
- Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits,
- Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits,
- Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires,
- Augmentation du capital social au profit des salariés,
- Suppression du Droit préférentiel de souscription au profit des salariés,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale extraordinaire, à l'effet de vous demander de vous prononcer sur l'octroi de délégations globales de compétence à votre Directoire en vue de décider et réaliser une ou plusieurs augmentations de capital. L'octroi de telles délégations permettrait, en effet, à votre Directoire, de bénéficier, dans les limites et le cadre fixés par les actionnaires, de la souplesse et de la réactivité nécessaires pour procéder, au moment et selon les modalités qui seront opportunes, aux levées de fonds nécessaires au développement de la Société et au financement de ses investissements.

### A. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES EN VUE D'ÉMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES

Ces délégations ont pour objet de conférer au Directoire toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires pendant une période de 26 mois. Pour chacune des émissions d'actions ordinaires le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée, lorsque le Directoire constate une demande excédentaire.

### B. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES EN VUE D'ÉMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Nous vous proposons de fixer le montant global, prime d'émission incluse, maximum des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation à 5 000 000 euros.

Au titre de cette délégation, les émissions d'actions ordinaires seraient réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourrait utiliser les facultés suivantes :

- Limiter l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devrait atteindre au moins les 3/4 de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- Répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- Offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

### C. DÉLÉGATIONS AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

#### (1) Délégation de compétences en vue d'émettre des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre au public.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires serait supprimé avec la faculté pour le Directoire de conférer aux actionnaires la possibilité de souscrire en priorité.

Le montant global, prime d'émission incluse, des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 5 000 000 euros.

La somme revenant ou devant revenir à la Société serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires au moment où le Directoire mettra en œuvre la délégation.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourrait utiliser les facultés suivantes :

- Limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires, le montant des souscriptions devrait atteindre au moins les 3/4 de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- Répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

#### (2) Délégation de compétences en vue d'émettre des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires serait supprimé.

Le montant global, prime d'émission incluse, des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 5 000 000 euros.

Il serait en outre limité à 20 % du capital par an.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation permettant d'émettre des actions avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

La somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions ordinaires émises serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires au moment où le Directoire mettra en œuvre la délégation.

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourrait utiliser les facultés suivantes :

- Limiter l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devrait atteindre au moins les 3/4 de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- Répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- Offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Si vous acceptez ces propositions, cette délégation de compétence générale privera d'effet toutes les délégations antérieures ayant le même objet.

Nous vous rendons compte de l'utilisation de ces délégations dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

## 16. ACTIONNARIAT SALARIÉ

Nous vous rappelons que :

- L'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si, au vu du rapport présenté à l'Assemblée Générale par le Directoire en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital ;
- La Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du présent code par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence applicable ;
- Le rapport de gestion du Directoire pour le dernier exercice clos fait ressortir une participation des salariés de 0,131 %, inférieure au seuil légal ;
- L'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires s'est réunie avec un ordre du jour similaire le 05 Septembre 2014, soit, il y a moins de trois ans ;
- L'alinéa 2 précité prévoit que le délai de trois ans est repoussé à cinq ans si, à l'occasion d'une augmentation de capital en numéraire une Assemblée Générale extraordinaire s'est prononcée depuis moins de trois ans sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés ;
- La Société remplit ces conditions dans la mesure où l'Assemblée Générale extraordinaire réunie le 05 Septembre 2014 pour augmenter le capital, s'est prononcée sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés ;
- Il y aura donc lieu de convoquer, à l'occasion de l'approbation des comptes clos le 31 Mars 2017, une Assemblée Générale extraordinaire à l'effet de proposer, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18, L. 3332-19 et L. 3332-20 du Code du travail.

## 17. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

### Origines du résultat à affecter (En euros)

Résultat bénéficiaire de l'exercice	3 386 308,06
Reprise du report à nouveau créateur antérieur	1 921,78
<b>TOTAL</b>	<b>3 388 229,84</b>

### Affectation proposée (En euros)

Dividendes	783 600,00
Autres réserves (*)	2 600 000,00
Solde au report à nouveau	4 629,84
<b>TOTAL</b>	<b>3 388 229,84</b>

(\*) dont réserve spéciale art 238 bis AB (46 000 €)

Le dividende par action serait de 0,40 euro.

Le montant des dividendes éligibles à l'abattement de 40 % (Article 158-3-2° du C.G.I.) s'élèverait à 783 600 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution. Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la Société seraient de 69 049 010 euros.

Les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et conformément aux dispositions de l'article 117 quater du CGI, un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu sera appliqué.

En outre, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Le paiement des dividendes interviendra au plus tard le 30 septembre 2016.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

	<b>Exercice clos le 31/12/2012</b>	<b>Exercice clos le 31/03/2014 (15 mois)</b>	<b>Exercice clos le 31/03/2015</b>
(En euros)			
Dividendes distribués	1 234 170	1 410 480	1 175 400
Dividendes par action	0,63	0,72	0,60
Dividendes distribués éligibles (à l'abattement de 40 %)	1 234 170	1 410 480	1 175 400
Dividendes distribués non éligibles	Néant	Néant	Néant

## 18. CONTRÔLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture des rapports de vos Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés et annuels ainsi que de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.



## 19. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social par la Société. Les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire ne perçoivent aucune rémunération ni aucun avantage de quelque nature que ce soit de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce. Ont perçu au cours de l'exercice écoulé :

### MONSIEUR JEAN MENUT,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Président du Conseil de Surveillance : 42 580 euros dont 11 080 euros au titre des jetons de présence
- Avantages en nature : néant

### MONSIEUR ANDRÉ PRUNIER,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Vice-président du Conseil de Surveillance : 31 480 euros dont 11 080 euros au titre des jetons de présence
- Avantages en nature : néant

### MONSIEUR MICHEL CAMP,

- Rémunération : 11 080 euros de jetons de présence au titre de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance
- Avantages en nature : néant

### MONSIEUR LOUIS DEPARIS,

- Rémunération : 11 080 euros de jetons de présence au titre de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance
- Avantages en nature : néant

### MADAME HEDWIGE DE PENFENTENYO,

- Rémunération : 11 080 euros de jetons de présence au titre de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance
- Avantages en nature : néant

### SMFC,

- Rémunération : 5 540 euros de jetons de présence au titre de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance depuis le 18 septembre 2015
- Avantages en nature : néant

### MONSIEUR FRÉDÉRIC COIRIER,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Président du Directoire : 81 600 euros
- Avantages en nature : 4 724 euros
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : 54 100 euros

### MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS BÉNOT,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Directeur Administratif et Financier : 98 885 euros
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du Directoire : 24 000 euros
- Avantages en nature : 6 180 euros

### MONSIEUR PHILIPPE BULLIER,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Directeur d'Exploitation jusqu'au 31 décembre 2015 : 134 641 euros
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du Directoire : 18 000 euros
- Avantages en nature : 3 231 euros

### MONSIEUR GILDAS LÉAUTÉ

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Directeur Commercial : 95 727 euros
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du Directoire : 24 000 euros
- Avantages en nature : 4 368 euros

### MONSIEUR STÉPHANE THOMAS,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Directeur Stratégie et Développement : 102 724 euros
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du Directoire : 24 000 euros
- Avantages en nature : 4 608 euros

### MONSIEUR MICHEL VAN PRUYSSSEN,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Directeur d'Exploitation depuis le 15 décembre 2015 : 30 804 euros
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du Directoire depuis le 12 janvier 2016 : 5 000 euros
- Avantages en nature : 1 077 euros

## 20. CONVENTIONS VISÉES A L'ALINÉA 13 DE L'ARTICLE L. 225-102-1 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1, alinéa 13 nouveau issu de l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014, nous mentionnons ci-dessous les conventions, ne portant pas sur des opérations courantes et non conclues à des conditions normales, intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital :

Entre la Société SOPREG et la SAS BEIRENS :

- **Personne concernée : F. COIRIER**
- **Nature et objet : prestations de services**

La Société SOPREG a facturé à la Société BEIRENS des prestations de services pour la période du 01/04/2015 au 31/03/2016 pour un montant hors taxes de 12 000 euros, à laquelle somme s'ajoutent 77 euros hors taxes de remboursements de frais refacturés sur l'exercice.

Entre la Société SOPREG et la S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE :

- **Personne concernée : F. COIRIER**
- **Nature et objet : prestations de services**

La Société SOPREG a facturé à la Société TÔLERIE FORÉZIENNE des prestations de services pour la période du 01/04/2015 au 31/03/2016 pour un montant hors taxes de 6 000 euros, à laquelle somme s'ajoutent 183 euros hors taxes de remboursements de frais refacturés sur l'exercice.

Entre la Société SOPREG et la S.A.S. EURO ÉNERGIES :

- **Personne concernée : F. COIRIER**
- **Nature et objet : prestations de services**

La Société SOPREG a facturé à la Société EURO ÉNERGIES des prestations de services pour la période du 01/04/2015 au 31/03/2016 pour un montant hors taxes de 24 000 euros, à laquelle somme s'ajoutent 1 589 euros hors taxes de remboursements de frais refacturés sur l'exercice.

## 21. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES DURANT L'EXERCICE

### MONSIEUR JEAN MENUT,

- Président du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A.

### MONSIEUR ANDRÉ PRUNIER,

- Vice-président du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A.

### MONSIEUR MICHEL CAMP,

- Membre du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A.
- Gérant de la S.A.R.L. Bois & Matériaux du Centre

### MONSIEUR LOUIS DEPARIS,

- Membre du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A.

### MADAME HEDWIGE DE PENFENTENYO,

- Membre du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A.
- Gérante de la S.A.R.L. ROC (Recherche Organisation Conseil)

### SMFC,

- Membre du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A.

### MONSIEUR FRÉDÉRIC COIRIER,

- Président du Directoire de POUJOULAT S.A.
- Président de la S.A.S. STAGE
- Gérant de la société mobilière SMFC
- Représentant de SMFC, Présidente de la S.A.S. SOPREG
- Directeur général de la S.A.S. SOPREG
- Représentant permanent de POUJOULAT S.A. dans :
  - S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE
  - S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT
  - POUJOULAT S.A. (Belgique)
  - POUJOULAT Sp. z o.o. (Pologne)
  - S.A.S. EURO ÉNERGIES
  - S.A.S. BEIRENS
- Administrateur et représentant permanent de POUJOULAT S.A. (Belgique) dans POUJOULAT BELUX (Belgique)
- Administrateur unique de CHIME-FLEX (Suisse)
- Gérant de TECHNI-FLEX (Suisse)
- Président de POUJOULAT UK Ltd (R-U)
- Président du Conseil d'Administration de POUJOULAT BACA (Turquie)
- Administrateur délégué de POUJOULAT BACA (Turquie)
- Gérant de POUJOULAT GmbH (Allemagne)
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration de VL STAAL (Danemark)

### MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS BÉNOT,

- Membre du Directoire de POUJOULAT S.A.
- Représentant permanent de POUJOULAT S.A. dans POUJOULAT BV (Pays-Bas)
- Directeur général de la S.A.S. EURO ÉNERGIES

### MONSIEUR PHILIPPE BULLIER,

Les mandats ci-dessous ont pris fin le 31 décembre 2015 :

- Membre du Directoire de POUJOULAT S.A.
- Membre de la direction de POUJOULAT Sp. z o.o. (Pologne)
- Membre de la direction de POUJOULAT UK Ltd (R-U)
- Directeur général de la S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT
- Directeur général de la S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE
- Directeur général de la S.A.S. BOIS-FACTORY 36
- Directeur général de la S.A.S. BOIS-FACTORY 42

### MONSIEUR GILDAS LÉAUTÉ,

- Membre du Directoire de POUJOULAT S.A.
- Directeur général de la S.A.S. BEIRENS
- Administrateur de VL STAAL (Danemark)
- Représentant légal de BAO ZHU LI (Chine)

### MONSIEUR STÉPHANE THOMAS,

- Membre du Directoire de POUJOULAT S.A.
- Directeur général de la S.A.S. EURO ÉNERGIES
- Administrateur et Président de la S.A. POUJOULAT (Belgique)
- Administrateur de la S.A. POUJOULAT BELUX (Belgique)

### MONSIEUR MICHEL VAN PRUYSSSEN,

- Membre du Directoire de POUJOULAT S.A. depuis le 12 janvier 2016

## 22. OBSERVATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ D'ENTREPRISE

En application des dispositions de l'article L. 432-4 du Code du travail, le Comité d'Entreprise ne présente aucune remarque ou observation.

## 23. SITUATION DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

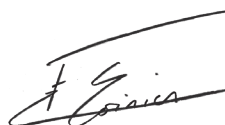
Nous vous précisons qu'aucun mandat des membres du Conseil de Surveillance n'est arrivé à expiration.

## 24. SITUATION DES MANDATS DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que les mandats des co-Commissaires aux Comptes, titulaires et suppléants, ne sont pas arrivés à expiration :

- Les fonctions de la SAS Groupe Y Audit, co-Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Francis Guillemet, co-Commissaire aux Comptes suppléant se poursuivent jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018.
- Les fonctions de la SARL ACCIOR Consultants, co-Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Olivier Charrier, co-Commissaire aux Comptes suppléant se poursuivent jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions correspondantes.



Le Président du Directoire  
Le 27 juin 2016

# RÉSULTATS FINANCIERS

—  
AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

(En euros)	2011	2012	2013/2014 (15 mois)	2014/2015 (12 mois)	2015/2016 (12 mois)
<b>1 - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE :</b>					
Capital social	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
Nombre des actions ordinaires existantes <sup>(1)</sup>	489 750	1 959 000	1 959 000	1 959 000	1 959 000
<b>2 - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES :</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	124 820 555	127 430 356	162 209 642	111 985 011	106 747 859
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	13 359 880	11 386 032	14 549 550	7 781 178	8 532 237
Impôts sur les bénéfices	2 980 741	2 216 672	1 882 147	(680 787)	(596 752)
Participation des salariés due au titre de l'exercice y compris forfait social	862 674	567 276	597 683	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	6 023 076	4 575 138	6 180 033	3 262 222	3 386 308
Montant des bénéfices distribués	1 322 325	1 234 170	1 410 480	1 175 400	783 600
<b>3 - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION :</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions	19,43	4,39	6,16	4,32	4,66
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	12,30	2,34	3,15	1,67	1,73
Dividendes versés par action	2,70	0,63	0,72	0,60	0,40
<b>4 - PERSONNEL :</b>					
Nombre de salariés	714	741	763	749	728
Montant de la masse salariale	23 134 439	24 202 132	31 778 337	24 176 823	23 673 358
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres soc.)	8 491 075	9 357 278	12 346 856	9 844 793	9 630 448

(1) Le nominal de l'action a été divisé par 4 au cours de l'exercice 2012.